



Réservoir de fuel, gasoil et d'eau incendie, dépôt pétrolier à Laâyoune, STROC Industrie©, 2023.

2023

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE.....	3
PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE.....	4
Réalizations 2023.....	5
RAPPORT ESG	6
Degré d'exposition aux facteurs de risques	6
Charte de responsabilité sociale	7
Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie	8
Gouvernance	10
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023.....	11
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
Rapport Général du Commissaire aux comptes.....	21
Rapport Spécial du Commissaire aux comptes	26
RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE.....	36
Méthodologie.....	36
Historique du processus de redressement.....	36
Activité au cours de l'exercice 2023	37
Le Conseil d'Administration.....	40
Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice.....	41
Filiales et Participations.....	43
Proposition d'affectation du résultat	43
Perspectives d'avenir.....	43
Annexes au Rapport de gestion.....	45
LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE.....	46
DECLARATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES.....	47

PREAMBULE

Les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel regroupent les informations et indicateurs financiers et extra-financiers, selon la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières.

PRESENTATION DE STROC INDUSTRIE

Créée en 1989 et Cotée à la Bourse de Casablanca depuis 2011, STROC Industrie est une Société d'ingénierie et de construction de référence, au Maghreb et en Afrique, dans la réalisation clé en main d'installations et d'équipements industriels pour des secteurs d'activité porteurs tels que le BTP, la mine, le ciment, la chimie et l'énergie.

Grâce à un historique construit sur plus de 30 ans, STROC Industrie est aujourd'hui le principal opérateur Marocain ayant intégré toute la chaîne de valeur, de la conception à la maintenance d'unités industrielles, dont l'expertise est reconnue par l'ensemble des grands donneurs d'ordre industriels pour lesquels elle a réalisé avec succès des installations d'envergures au Maroc et en Afrique ; notamment, en Mauritanie, au Gabon et en Guinée Equatoriale où elle a réalisé d'importants projets dans le BTP et le Ciment.

Fondamentalement, STROC Industrie se particularise aussi par :

- Un Management expérimenté qui a su faire preuve de dynamisme et de résilience dans les moments les plus difficiles,
- Une politique RH favorisant l'esprit d'entrepreneuriat de ses cadres donnant ainsi naissance à plusieurs jeunes entrepreneurs très actifs dans leur secteur,
- Un système de management de projets en constante amélioration et reconnu depuis fin 2021 par l'obtention du certificat ISO 21500 v2012
- Une pratique intransigeante de la responsabilité sociétale et environnementale qui s'est illustrée par l'obtention du label CGEM, des certifications ISO 14001 v2015, ISO 9001 v2015 et ISO 45001 v2018, toutes renouvelées en 2021
- Des moyens et un outil de production à la pointe de la technologie assurant une flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences des différents marchés,
- Une gouvernance aux standards internationaux (administrateurs indépendants, comité d'audit, ...)

Malheureusement, STROC Industrie a vécu deux chocs qui ont complètement déséquilibré sa structure financière :

- 2011, année de son introduction en bourse, des grèves imprévisibles se sont déroulées dans le contexte particulier du printemps Arabe dans la majeure partie des zones industrielles de la région ; avec une occupation des ateliers de l'entreprise pendant plus de 6 mois causant un arrêt total de l'activité fabrication et par conséquent paralysant tout le cycle de production.
- 2015, après les années 2013 et 2014 bénéficiaires et malgré un carnet de commande important et une paix sociale retrouvée ; l'entreprise a subi une nouvelle perte importante due principalement à des tensions de trésorerie induites par des retards de paiement importants de ses clients.

STROC Industrie a, en conséquence de ces pertes, subi un déséquilibre important de ses fonds propres, entraînant une crise de liquidité et un fort endettement. A cette date, les dettes, passées, qu'elles soient bancaires, de l'Etat ou des fournisseurs et sous-traitants ont rendu difficile la bonne marche de l'entreprise, qui n'avait plus la capacité d'honorer ses engagements à venir.

Face à cette situation, STROC Industrie a demandé sa mise en Sauvegarde bénéficiant, en Avril 2018, de la nouvelle loi objet du livre V du Code de Commerce, ce que le tribunal a accepté en mai 2019.

En raison de l'arrêt dicté par la pandémie de covid 19 de ses principaux chantiers durant ces deux dernières années, ayant pour conséquent une faible activité et rendant difficile le remboursement de la créance ancienne sur les trois années restantes du plan de sauvegarde, il a été nécessaire d'introduire une demande de redressement de STROC Industrie, afin de permettre à l'entreprise de disposer d'un délai suffisant pour s'acquitter de ses engagements.

Le tribunal a accepté la requête en début d'année 2022. Le plan de redressement a été approuvé 22 décembre 2022 par le tribunal de commerce de Casablanca.

STROC est rentré en 2023 dans la première année de son plan de continuation.

Réalisations 2023

L'année 2023 a été marquée par le démarrage de nouveaux projets aussi bien au Maroc qu'à l'étranger et par la diversification du portefeuille clients.

L'année 2023 a connu une hausse de 12% par rapport à l'année précédente ; les principales réalisations de l'exercice 2023 concernent :

- Les travaux en cours de réalisation du projet de réseau incendie pour le compte de l'OCP à Jorf Lasfar
- Les travaux en cours de réalisation d'un terminal pétrolier à Laâyoune pour ATLAS SAHARA
- La fabrication et le montage de sept bacs de stockage pour le minier KINROSS en Mauritanie
- La préfabrication et le démarrage du montage de trois réservoirs pour un dépôt pétrolier à Nouakchott en Mauritanie

Malgré une hausse d'activité, cette dernière a été fortement impactée durant le second semestre par l'arrêt de deux projets du groupe ainsi que le ralentissement d'un troisième, suite aux délais de mises en place des avenants au projet, impactant le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation.

La diversification du portefeuille clients STROC a continué durant l'année 2023 avec l'adjudication de projets avec de nouveaux clients : MCE en Mauritanie, Archirodon, Kinross, Petromin, Total.

RAPPORT ESG

Degré d'exposition aux facteurs de risques

Marché / Concurrence

STROC Industrie opère dans la construction métallique et la chaudronnerie qui passent actuellement une situation difficile à l'image des principaux opérateurs du secteur, malgré les importantes opportunités offertes.

Actuellement, le marché connaît une concurrence brutale de nouveaux acteurs internationaux qui raflent généralement les gros projets nécessitant des moyens de financement importants, alors que les sociétés locales ont du mal à se financer.

En effet, depuis quelques années, nous avons assisté à l'apparition de sociétés espagnoles, turques, indiennes, sud coréennes et chinoises pour lesquelles les barrières à l'entrée dans le secteur de la construction métallique au Maroc sont aisées du fait de leur immense capacité financière liée au soutien de leur état.

Dans ce contexte déplorable, la CGEM à travers la FIMME (Fédération des industries métallurgiques mécaniques et électromécaniques) s'est mobilisée aujourd'hui pour soutenir et rechercher des solutions au secteur avec le soutien du ministère de tutelle.

Le secteur de la construction pourrait être amené à connaître des évolutions prochainement.

Prix des intrants

Les prix des matières premières nécessaires aux activités de STROC Industrie, notamment l'acier, connaissent des fluctuations permanentes et significatives en fonction de la conjoncture mondiale et nationale. Ces fluctuations impactent souvent les coûts de production et les marges de l'entreprise. Alors que l'année 2021 avait connu une hausse continue et drastique du coût des matières premières et de l'énergie impactant significativement le coût et la réalisation des projets, l'année 2022 a été marquée par un pic sur les cours mondiaux de l'inox et l'acier courant du premier semestre, puis une baisse et une nouvelle hausse en 2023 ; les cours de l'acier et l'inox étaient en fin d'année proche de ceux de la fin d'année 2022.

Par ailleurs, les mesures anti dumping imposées par l'état pour sauvegarder l'industrie nationale de production d'acier offre moins de choix aux acteurs pour l'approvisionnement en tôles noires et reste tributaire du fabriquant national.

Capital humain

Le capital humain constitue une ressource stratégique, voire structurante, pour STROC Industrie. Le défi pour l'entreprise est d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents notamment dans les compétences métier et les fonctions support dans un contexte de marché du travail caractérisé par une rareté de ressources humaines qualifiées et une forte concurrence ce qui justifie la politique RH de STROC Industrie basée sur le recrutement et la formation de jeunes.

Charte de responsabilité sociale

STROC Industrie est la première entreprise de son secteur à avoir obtenu le LABEL CGEM de la RSE en Février 2010 et en sa qualité de membre :

- Souscrit aux objectifs du développement durable et, s'engage à agir de façon responsable et continue pour leur réalisation dans ses activités économiques, ses relations sociales et de façon générale dans sa contribution à la création de valeur.
- Exerce sa responsabilité sociale dans les décisions stratégiques et les opérations quotidiennes de l'entreprise et, accepte d'en rendre compte par des informations sincères à communiquer de façon appropriée à toutes les parties prenantes.
- S'engage à respecter, à prévenir les atteintes et, dans toute la mesure de ses moyens, à promouvoir les droits fondamentaux et les attentes légitimes de toutes les parties prenantes ; et, veille à prendre en compte les intérêts, matériels et moraux, lorsqu'ils sont ou peuvent être affectés par les comportements managériaux ou par les activités des entreprises qu'elle dirige ou avec lesquelles elle opère.
- Dans cet esprit, STROC Industrie s'engage, notamment à :
 - Respecter les droits humains,
 - Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles,
 - Prévenir la corruption,
 - Protéger l'environnement,
 - Respecter les règles de la saine concurrence,
 - Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise,
 - Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants,
 - Respecter les intérêts des clients et des consommateurs,
 - Développer l'engagement sociétal.

Engagement Hygiène, Sécurité et Environnement chez STROC Industrie

Dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement et la santé du personnel, et par déclinaison de la démarche du management de STROC Industrie, nous nous engageons aux actions suivantes.

Sécurité et santé du personnel

La santé et sécurité est une partie intégrante de la politique de STROC Industrie. Les accidents, blessures et maladies professionnelles sont inacceptables et tous les moyens sont mis en œuvre pour les éliminer, à savoir :

- Améliorer la sécurité et l'hygiène aux postes de travail en traçant les risques opérationnels pour chaque poste de travail et en analysant les accidents et incidents
- Former la totalité des collaborateurs à la connaissance et à la maîtrise des risques dans leur environnement de travail
- La détermination des besoins et attentes des parties intéressées
- Contrôler régulièrement et maintenir les équipements de protection individuels EPI et collectif EPC et s'assurer que tout le personnel en est conscient
- Identifier tous les risques pour la santé et la sécurité
- Identifier les Opportunités d'adapter le travail, l'organisation du travail et l'environnement de travail aux travailleurs
- Analyser les causes des accidents et réduire leur nombre
- Veiller au suivi médical préventif de tout le personnel du siège, usine et chantiers

Environnement

- Organiser et assurer la prévention et la diminution des impacts environnementaux négatifs de nos activités produits et services, jugés significatifs
- Maîtriser le tri et la revalorisation de nos déchets
- Poursuivre nos efforts de rationalisation des ressources naturelles
- S'assurer périodiquement de l'atteinte des objectifs environnementaux

Traitement des accidents / incidents

Convaincus que les accidents peuvent être évités, on enregistre et élimine systématiquement tous les événements indésirables (accidents, incidents, situations dangereuses et presque accidents) ayant un impact négatif sur la sécurité, la santé du personnel ou sur l'environnement.

Une attention particulière est donnée aux risques liés aux activités suivantes :

- Les travaux en hauteur
- Les travaux de manutention
- Les travaux mécaniques

Formation / sensibilisation

- Former et sensibiliser tout le personnel en matière de sécurité et environnement, dans le cadre de leurs activités
- Utiliser tous nos moyens de communication pour sensibiliser, informer et former nos collaborateurs : notre personnel, nos fournisseurs, nos sous-traitants et prestataires de services afin qu'ils puissent participer activement à trouver des solutions pour éliminer les

accidents et blessures de notre environnement de travail. La sécurité et la protection de l'environnement est l'affaire de tous

Conformité à la législation

- Vérifier systématiquement que nos constructions, procédures, moyens de prévention et nos pratiques sont conformes à la législation marocaine en matière de sécurité et d'aspects environnementaux et autres exigences auxquelles STROC Industrie se conforme et qui se rapportent aux dangers HSE
- Effectuer des revues périodiques de rapprochement entre les nouvelles exigences de la réglementation et notre système de management
- S'assurer de la conformité du système de management HSE aux exigences légales applicables

Amélioration Continue

Il s'agit d'entraîner une dynamique globale d'amélioration de la performance du système HSE par petits pas en prenant en considération la participation des travailleurs.

A la différence de l'innovation, l'amélioration continue est quotidienne et concerne tout le monde.

L'implication forte et la mobilisation de l'encadrement et de nos employés est un gage de réussite de nos engagements.

Gouvernance

Conformément à la loi 17-95, STROC Industrie est administrée par un Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale de ses actionnaires. Ce Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances toutes décisions contribuant à la réalisation de l'objet social de la société.

Un comité d'audit est créé au sein du Conseil d'Administration ; il rapporte devant ce dernier les diligences qu'il effectue et explicite ses conclusions, pour permettre aux autres administrateurs d'en débattre avant de se les approprier.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 7 administrateurs, dont 4 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Nabil ZIATT	Président	Juin 2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Anass HOUIR ALAMI	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de 3 administrateurs indépendants :

Membre du Conseil d'Administration	Mandat	Date de 1ère nomination	Date d'expiration du mandat actuel
Abdelhadi NINIA	Président	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023			
Bilan (Actif) (Modèle Normal)		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
A C T I F		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs--[A]	54 000,00	38 700,00	15 300,00	26 100,00
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	54 000,00	38 700,00	15 300,00	26 100,00
C	Primes de remboursement des obligations				
	Immobilisations incorporelles-- [B]	11 459 917,47	11 451 372,05	8 545,42	1 941,67
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 459 917,47	11 451 372,05	8 545,42	1 941,67
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles --[C]	372 260 164,87	115 028 894,72	257 231 270,15	263 976 469,88
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	32 762 493,09	33 928 180,57	38 135 345,67
M	Installations techniques, matériel et outillage	73 215 051,21	61 301 408,49	11 913 642,72	14 515 367,68
O	Matériel de transport	3 607 859,41	3 411 356,77	196 502,64	14 963,08
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	18 016 178,31	17 102 221,25	913 957,06	1 020 656,29
B	Autres immobilisations corporelles	493 744,29	451 415,12	42 329,17	53 479,17
	Immobilisations corporelles en cours				
I	Immobilisations financières--[D]	37 495 806,54	21 288 018,89	16 207 787,65	16 207 787,65
L	Prêts immobilisés				
	Autres créances financières	16 207 787,65		16 207 787,65	16 207 787,65
I	Titres de participation	21 288 018,89	21 288 018,89		
S	Autres titres immobilisés				
E	Ecart de conversion actif-- [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	TOTAL (A+B+C+D+E)	421 269 888,88	147 806 985,66	273 462 903,22	280 212 299,20
A	Stocks--[F]	23 083 285,04	2 467 723,94	20 615 561,10	19 942 379,40
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	13 253 640,55	2 467 723,94	10 785 916,61	12 421 233,36
I	Produits en cours	9 829 644,49		9 829 644,49	7 521 146,04
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant--[G]	184 300 646,40	74 158 238,58	110 142 407,82	105 549 675,57
C	Fournis, débiteurs, avances et acomptes	6 976 917,43		6 976 917,43	4 242 465,30
I	Clients et comptes rattachés	53 469 508,80	11 188 470,79	42 281 038,01	43 140 397,94
R	Personnel	197 716,00		197 716,00	272 451,82
C	Etat	37 111 098,05		37 111 098,05	33 938 265,31
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	86 098 935,57	62 969 767,79	23 129 167,78	23 369 143,12
A	Comptes de régularisation- Actif	446 470,55		446 470,55	586 952,08
N	Titres valeurs de placement--[H]	4 005 852,25		4 005 852,25	4 005 852,25
T	Ecart de conversion actif-- [I] Eléments circulants				17 453,07
	TOTAL II (F+G+H+I)	211 389 783,69	76 625 962,52	134 763 821,17	129 515 360,29
T	Trésorerie-Actif	1 778 929,92		1 778 929,92	4 255 287,04
	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
	Banques, T.G et C.C.P	1 599 702,02		1 599 702,02	3 974 637,33
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	64 427,90		64 427,90	165 849,71
	TOTAL III	1 778 929,92		1 778 929,92	4 255 287,04
	TOTAL GENERAL I+II+III	634 438 602,49	224 432 948,18	410 005 654,31	413 982 946,53

Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	-328 791 108,02	-289 079 581,06
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
C	Ecart de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
E	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
M	Autres réserves		
E	Report à nouveau (2)	-677 082 578,84	-662 087 904,22
N	Résultat en instance d'affectation		
T	Résultat net de l'exercice (2)	-39 711 526,96	-14 994 674,62
	Total des capitaux propres (A)	-328 791 108,02	-289 079 581,06
	Capitaux propres assimilés (B)		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	Dettes de financement (C)	120 305 986,36	170 980 351,09
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	120 305 986,36	170 980 351,09
N	Provisions durables pour risques et charges (D)		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
T	Ecart de conversion-passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I (A+B+C+D+E)	-208 485 121,66	-118 099 229,97
P	Dettes du passif circulant (F)	520 159 432,70	433 317 360,13
A	Fournisseurs et comptes rattachés	245 195 455,74	200 934 692,81
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	11 951 001,30	7 260 914,81
S	Personnel	7 490 703,75	7 095 038,15
I	Organismes sociaux	66 833 694,81	38 476 943,01
F	Etat	156 022 969,89	148 553 197,79
C	Comptes d'associés	15 513 672,87	15 513 672,87
I	Autres créanciers	1 290 051,76	1 283 405,63
R	Comptes de régularisation passif	15 861 882,58	14 199 495,06
C	Autres provisions pour risques et charges (G)	8 508 560,90	9 743 736,59
U	Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	194 982,15	
L	TOTAL II (F+G+H)	528 862 975,75	443 061 096,72
A	TRESORERIE PASSIF	89 627 800,22	89 021 079,78
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
	Banques (Soldes créditeurs)	89 627 800,22	89 021 079,78
	TOTAL III	89 627 800,22	89 021 079,78
	TOTAL GENERAL I+II+III	410 005 654,31	413 982 946,53

Compte de Produits et Charges

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
E X P L O I T A T I	PRODUITS D'EXPLOITATION	89 614 615,58	1 012 644,84	90 627 260,42	86 877 943,10
	Ventes de marchandises (en l'état)	918 202,58		918 202,58	
	Ventes de biens et services produits	84 727 858,73	1 012 644,84	85 740 503,57	77 471 731,39
	Chiffres d'affaires	85 646 061,31	1 012 644,84	86 658 706,15	77 471 731,39
	Variation de stocks de produits (1)	2 308 498,45		2 308 498,45	2 351 215,27
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 660 055,82		1 660 055,82	7 054 996,44
	Total I	89 614 615,58	1 012 644,84	90 627 260,42	86 877 943,10
A T T I O N	CHARGES D'EXPLOITATION	112 691 917,50	334 194,08	113 026 111,58	85 860 934,38
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	40 939 021,83	38 273,84	40 977 295,67	23 623 896,23
	Autres charges externes	11 154 694,22	77 327,00	11 232 021,22	8 174 878,62
	Impôts et taxes	884 708,98		884 708,98	949 133,98
	Charges de personnel	48 340 765,07	157 944,32	48 498 709,39	41 172 070,58
	Autres charges d'exploitation	600 000,00		600 000,00	
	Dotations d'exploitation	10 772 727,40	60 648,92	10 833 376,32	11 940 954,97
Total II	112 691 917,50	334 194,08	113 026 111,58	85 860 934,38	
F I N A N C I E R	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-23 077 301,92	678 450,76	-22 398 851,16	1 017 008,72
	PRODUITS FINANCIERS	565 222,80		565 222,80	109 818,35
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	433 843,58		433 843,58	39 196,44
	Intérêts et autres produits financiers	46 950,15		46 950,15	62 521,16
	Reprises financières : transfert charges	84 429,07		84 429,07	8 100,75
	Total IV	565 222,80		565 222,80	109 818,35
C H A R G E S	CHARGES FINANCIERES	2 359 174,19	66 976,00	2 426 150,19	3 723 959,52
	Charges d'intérêts	2 270 079,74		2 270 079,74	3 523 376,92
	Pertes de change	89 094,45		89 094,45	137 350,02
	Autres charges financières		66 976,00	66 976,00	48 082,57
	Dotations financières				15 150,01
	Total V	2 359 174,19	66 976,00	2 426 150,19	3 723 959,52
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-1 793 951,39	-66 976,00	-1 860 927,39	-3 614 141,17	
VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-24 871 253,31	611 474,76	-24 259 778,55	-2 597 132,45	

Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-24 871 253,31	611 474,76	-24 259 778,55	-2 597 132,45
	VIII PRODUITS NON COURANTS	475 693,03		475 693,03	3 452 691,41
	Produits des cessions d'immobilisations				96 524,03
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	475 693,03		475 693,03	3 171 943,15
	Reprises non courantes ; transferts de charges				184 224,23
	Total VIII	475 693,03		475 693,03	3 452 691,41
	IX CHARGES NON COURANTES	15 708 403,44		15 708 403,44	15 446 506,58
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				5 834,83
	Subventions accordées				
	Autres charges non courantes	15 456 505,65		15 456 505,65	15 009 871,75
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	251 897,79		251 897,79	430 800,00	
Total IX	15 708 403,44		15 708 403,44	15 446 506,58	
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-15 232 710,41		-15 232 710,41	-11 993 815,17	
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-40 103 963,72	611 474,76	-39 492 488,96	-14 590 947,62	
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	219 038,00		219 038,00	403 727,00	
XII RESULTAT NET (XI-XII)	-40 323 001,72	611 474,76	-39 711 526,96	-14 994 674,62	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	90 655 531,41	1 012 644,84	91 668 176,25	90 440 452,86
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	130 978 533,13	401 170,08	131 379 703,21	105 435 127,48
XVI	RESULTAT NET (total des produits-total des charges)	-40 323 001,72	611 474,76	-39 711 526,96	-14 994 674,62

Etat des soldes de gestion

STROC INDUSTRIE SA

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des Soldes de Gestion

		DESIGNATION	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	Ventes de Marchandises (en l'état)	918 202,58	
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT	918 202,58	
	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	88 049 002,02	79 822 946,66
II	3	Ventes de biens et services produits	85 740 503,57	77 471 731,39
	4	Variation stocks produits	2 308 498,45	2 351 215,27
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)	52 209 316,89	31 798 774,85
	6	Achats consommés de matières et fournitures	40 977 295,67	23 623 896,23
	7	Autres charges externes	11 232 021,22	8 174 878,62
	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	36 757 887,71	48 024 171,81
IV	8	+ Subventions d'exploitation		
	9	- Impôts et taxes	884 708,98	949 133,98
	10	- Charges de personnel	48 498 709,39	41 172 070,58
	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)	-12 625 530,66	5 902 967,25
V	11	+ Autres produits d'exploitation		
	12	- Autres charges d'exploitation	600 000,00	
	13	+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 660 055,82	7 054 996,44
	14	- Dotations d'exploitation	10 833 376,32	11 940 954,97
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	-22 398 851,16	1 017 008,72
VII	+	RESULTAT FINANCIER	-1 860 927,39	-3 614 141,17
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ou-)	-24 259 778,55	-2 597 132,45
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-15 232 710,41	-11 993 815,17
	15	- Impôts sur les résultats	219 038,00	403 727,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-39 711 526,96	-14 994 674,62

- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

	1	Resultat net de l'exercice	-39 711 526,96	-14 994 674,62
		Bénéfice +		
		Perte -	39 711 526,96	14 994 674,62
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	8 214 636,35	9 585 184,94
	3	+ Dotations financières (1)		
	4	+ Dotations non courantes (1)		
	5	- Reprises d'exploitation (2)		
	6	- Reprises financières (2)		
	7	- Reprises non courantes (2)		
	8	- Produits des cessions d'immobilisation		96 524,03
	9	+ Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées		5 834,83
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	-31 496 890,61	-5 500 178,88
	10	- Distributions de bénéfices		
II	=	AUTOFINANCEMENT	-31 496 890,61	-5 500 178,88

Tableau de financement

STROC INDUSTRIE SA du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de Financement (Modèle Normal)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Exercice	Exercice précédent	Exercice a - b	
			Emplois	Ressources
	b	a	c	d
Financement permanent	-208 485 121,66	-118 099 229,97	90 385 891,69	
Moins actif immobilisé	273 462 903,22	280 212 299,20		6 749 395,98
= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)	-481 948 024,88	-398 311 529,17	83 636 495,71	
Actif circulant	134 763 821,17	129 515 360,29	5 248 460,88	
Moins Passif circulant	528 862 975,75	443 061 096,72		85 801 879,03
= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)	-394 099 154,88	-313 545 736,43		80 553 418,15
TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) A - B	-87 848 870,30	-84 765 792,74		3 083 077,56

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		-31 496 890,61		-5 500 178,88
+ Capacité d'autofinancement		-31 496 890,61		-5 500 178,88
- Distributions de bénéfices				
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)				103 941,83
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles				96 524,03
+ Cessions d'immobilisations financières				
+ Récupérations sur créances immobilisées				7 417,80
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)				10 974 646,89
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		-31 496 890,61		5 578 409,84
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	1 465 240,37		1 552 004,94	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7 830,00			
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 457 410,37		1 552 004,94	
+ Acquisitions d'immobilisations financières				
+ Augmentation des créances immobilisées				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	50 674 364,73			
EMPLOIS EN NON VALEURS (H)				
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	52 139 605,10		1 552 004,94	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		80 553 418,15	2 352 872,12	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		3 083 077,56	1 673 532,78	
TOTAL GENERAL	52 139 605,10	52 139 605,10	5 578 409,84	5 578 409,84

Etat des dérogations

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023
A2 Etat des Dérogations		
Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
INDICATION DES DEROGATIONS		
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II- Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

Etat des changements de méthodes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023
A3 Etat des Changements de Méthodes		
Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I CHANGEMENT AFFECTANT LES METHODES D'EVALUATION		
NEANT		
II CHANGEMENT AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATION		
NEANT		

Tableau des provisions

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023						
B5 Tableau des Provisions		DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	21 354 994,89					66 976,00		21 288 018,89
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)	21 354 994,89					66 976,00		21 288 018,89
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	77 091 243,78	2 467 723,94		251 897,79	66 009,59			76 625 962,52
5. Autres Provisions pour risques et charge	9 743 736,59	151 016,03			4 494 577,23	17 453,07		8 508 560,90
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	86 834 980,37	2 618 739,97		251 897,79	4 560 586,82	17 453,07		85 134 523,42
TOTAL (A+B)	108 189 975,26	2 618 739,97		251 897,79	4 560 586,82	84 429,07		106 422 542,31

Tableau des créances

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023						
B6 Tableau des Créances		Analyse par Échéance			Autres Analyses			
Créances	Total	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
De l'Actif Immobilisé	16 207 787,65	125 768,00		16 082 019,65				
- Prêts immobilisés								
- Autres créances financières	16 207 787,65	125 768,00		16 082 019,65				
De l'actif circulant	184 300 646,40	50 192 441,86	15 735 451,44	118 372 753,10	9 678 012 395 5 27 470,00	37 111 098,05	7 070 103,63	
- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	6 976 917,43		6 046 848,95	930 068,48				
- Clients et comptes rattachés	53 469 508,80	15 911 877,84	6 213 881,91	31 343 749,05	9 678 012 395 5 27 470,00		7 070 103,63	
- Personnel	197 716,00		197 716,00					
- Etat	37 111 098,05	34 280 564,02	2 830 534,03			37 111 098,05		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	86 098 935,57		0,00	86 098 935,57				
- Compte de régularisation actif	446 470,55		446 470,55					
T O T A U X	200 508 434,05	50 318 209,86	15 735 451,44	134 454 772,75	9 678 012 395 5 27 470,00	37 111 098,05	7 070 103,63	

Tableau des dettes

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023						
B7 Tableau des Dettes		Analyse par Échéance			Autres Analyses			
Dettes	Total	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
DE FINANCEMENT	120 305 986,36		0,00	120 305 986,36				
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	120 305 986,36		0,00	120 305 986,36				
DU PASSIF CIRCULANT	520 159 432,70	23 787 231,82	27 451 078,52	468 921 122,36	6 449 516,31	190 952 501,07	12 887 338,18	
- Fournisseurs et comptes rattachés	245 195 455,74		4 787 704,06	240 407 751,68	6 449 516,31		12 887 338,18	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	11 951 001,30	6 164 332,42	5 786 668,88					
- Personnel	7 490 703,75		4 567 579,60	2 923 124,15				
- Organismes sociaux	66 833 694,81		12 309 125,98	54 524 568,83		34 929 531,18		
- Etat	156 022 969,89	17 622 899,40	0,00	138 400 070,49		156 022 969,89		
- Comptes d'associés	15 513 672,87			15 513 672,87				
- Autres créanciers	1 290 051,76			1 290 051,76				
- Comptes de régularisation - Passif	15 861 882,58			15 861 882,58				
T O T A U X	640 465 419,06	23 787 231,82	27 451 078,52	589 227 108,72	6 449 516,31	190 952 501,07	12 887 338,18	

Engagements financier reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail

STROC INDUSTRIE SA		du 01/01/2023 au 31/12/2023	
B9 Engagements Financiers Recus ou Donnes		Hors Operations de Crédit-Bail	

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
--------------------	-------------------	-----------------------------

Engagement donné

CAUTIONS BANCAIRES FINANCEMENT MARCHES	185 370 473,26	185 370 473,26

Engagement reçu

CAUTIONS BANCAIRES GARANTIE FOURNISSEURS	2 064 041,93	2 064 041,93

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1er étage.
Casablanca
Maroc



COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20100 Casablanca
Maroc

STROC INDUSTRIE S.A.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

**COOPERS AUDIT**

5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1er étage.
Casablanca
Maroc

83, Avenue Hassan II
20100 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
STROC INDUSTRIE SA
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **STROC INDUSTRIE S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de **MAD 328 791 108** dont une perte nette de **MAD 39 711 527**.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme précisé dans les rapports d'audit des exercices précédents, nous rappelons ci-après l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** En effet, En date du 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde qui a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans le 9 mai 2019. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé d'annuler le plan de sauvegarde et de faire basculer la société STROC INDUSTRIE en redressement judiciaire. Le tribunal a accepté en date du 22 décembre 2022 par un jugement définitif le plan de redressement dont l'application est prévue sur dix ans. A la date d'établissement de notre rapport, la vérification des dettes déclarées par les créanciers est toujours en cours. Les éventuels impacts sur les comptes, à la suite de cette vérification, ne sont pas encore pris en compte par la société.

Au 31 décembre 2023, Les réalisations de l'entreprise sont inférieures au plan de redressement prévisionnel pour la partie relative à l'année 2023. La direction générale, continue à confirmer sa confiance au plan de développement futur de la société. Elle estime que le dénouement de certains dossiers en cours de négociations avec des partenaires importants devrait donner lieu à des impacts positifs sur les comptes de la société. Lesdits impacts sont de nature à soutenir, d'après elle, le respect du plan de redressement à l'avenir. De ce fait, les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 mars 2024 selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Point clé d'audit :

Se référer à la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue Périades El Mmrane
N° 5 - Casablanca

Issam EL MAGUIRI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAoui
Associé

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1^{er} étage.
Casablanca
Maroc



Russell Bedford
taking you further

COOPERS AUDIT

83 Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

STROC INDUSTRIE S.A

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane.1^{er} étage.
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83 Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de
STROC INDUSTRIE S.A
145, Z.I Sahel B.P. 19
Had Soualem
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées par le président du conseil d'administration ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs bien-fondés, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Le conseil d'administration de votre société ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention conclue avec la société UGGC AFRICA SARLAU :

Personne concernée : Monsieur Laurent SABLE administrateur de STROC et associé de la société UGGC Avocats.



Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2023.

Objet de la convention : Convention de prestations de services.

Rémunération : En contrepartie des prestations relatives à deux dossiers en arbitrage, UGGC percevra de STROC INDUSTRIE une rémunération de 549.000 MAD HT pour le premier et une rémunération équivalente en dirhams à 125.000 euros hors taxes pour le second.

Charges comptabilisées : En 2023, la société STROC INDUSTRIE a constaté en charges 146 132 MAD HT au titre de cette convention.

2.2. Convention d'assistance technique et de gestion conclue avec la filiale MTC

Partie concernée : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 8 septembre 2016

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage au titre de cette convention à fournir à sa filiale MTC, son assistance, son expertise et ses conseils.

Rémunération : En contrepartie des prestations mises à sa charge par les présentes, la société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et des coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmentée d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.3. Conventions d'assistance technique et de prestations de services conclue avec la filiale MTC

Partie concernée : La société MTC, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 8 septembre 2016

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale MTC, son assistance technique et ses prestations de services.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale MTC une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE a comptabilisé un produit de 3 501 196,99 MAD HT dans le cadre de cette convention.

2.4. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et M. Nabil ZIATT

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE.

Date de signature de la convention : Convention non écrite

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : Convention d'avances en compte courant par M. ZIATT Nabil à la société STOC INDUSTRIE.

Rémunération : En contrepartie de ces avances, M. ZIATT facturera à la société les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Charges comptabilisées : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucune charge d'intérêt dans le cadre de cette convention.

2.5. Convention d'assistance technique et de gestion entre la société STROC INDUSTRIE et la société « Ingénierie Assistance Technique Trading »

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE et gérant de la société Ingénierie Assistance Technique Trading.

Date de signature de la convention : 27 novembre 2017

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 28 mars 2018

Objet de la convention : La société Ingénierie Assistance Technique Trading offre des prestations d'assistance technique et de gestion à la société STROC Industrie.

Rémunération : Au titre de ce contrat, la société Ingénierie Assistance Technique Trading percevra une rémunération mensuelle de 150 000,00 MAD HT.

Charges comptabilisées : En 2023, la société STROC INDUSTRIE a comptabilisé une charge de 1 800 000,00 MAD HT au titre de cette convention.

2.6. Convention d'assistance technique et de prestations de gestion entre la société STROC INDUSTRIE et la filiale HANDASSA

Partie concernée : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour La même période, sauf dénonciation notifiée par lettre recommandée avec avis de réception par l'une des parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Date de signature de la convention : 1^{er} juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance, son expertise et ses conseils afin d'assurer la gestion des chantiers sous listes, notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les travaux de terrassement (décapage, balayage, remblayage, etc.)
- Les réseaux d'assainissement,
- Les réseaux divers et tranchets,
- Les fondations,
- La maçonnerie et béton armé en élévation,
- Les revêtements,
- Les enduis,
- L'étanchéité,
- Les travaux de menuiserie (métallique, bois, etc.).

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.7. Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE et la filiale HANDASSA

Partie concernée : La société HANDASSA, filiale de la société STROC INDUSTRIE SA.

Durée de la convention : La présente convention est conclue pour une durée de 3 années à compter de la signature.

Elle se poursuivra par tacite reconduction pour La même période, sauf dénonciation notifiée par Lettre recommandé avec avis de réception par l'une des Parties à l'autre, trois (3) mois avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours.

Date de signature de la convention : 1^{er} juin 2015

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 17 mars 2015

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE s'engage à fournir à sa filiale HANDASSA, son assistance et ses conseils notamment dans les domaines suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

a) Dans le domaine financier :

- Assistance lors de toute planification financière,
- Assistance lors de la préparation des budgets,
- Assistance en matière de contrôle de l'exécution des budgets,
- Etude financière des projets d'investissement (identification et évaluation des opportunités),
- Etablissement et mise à jour de la Stratégie d'investissement,
- Assistance et conseils dans la gestion, l'organisation et l'administration des actifs et/ou des participations,
- Assistance dans la conception et la mise en œuvre des systèmes de contrôle des coûts,
- Assistance dans la coordination et la gestion financière et bancaire,
- Définition de meilleures méthodes de gestion et du suivi de leur application.

b) Dans le domaine technique :

- Conseils en matière d'opportunité d'investissement, de collaboration ou de partenariat, de négociation des contrats d'acquisition et de financement des actifs et/ou des participations conformément à la Stratégie d'investissement,
- Supervision des opérations de construction ou de rénovation des actifs.

c) Dans Le domaine administratif :

- Assistance et conseils pour la gestion administrative,
- Contrôle de la gestion administrative et organisation.

Rémunération : la société STROC INDUSTRIE percevra de sa filiale HANDASSA une rémunération égale au montant des charges et coûts supportés ou engagés par ses soins, dans le cadre et pour les besoins de l'exécution de la présente convention, augmenté d'une marge de 5% HT.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.8. Convention d'assistance technique et de prestations de services entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe GENIUS, AL ISTIMRAR, ATRAL, PRO-ENG et MARINGIS

Partie concernée : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : Une période d'une année à compter du 1er janvier 2010 pour « GENIUS, AL ISTIMRAR, ATRAL ET PRO-ENG », renouvelable par tacite reconduction et le 13 octobre 2010 pour MARINGIS.

Date de signature de la convention : 1^{er} janvier 2010 pour Genius, Al Istirmar, Atral et Pro Eng et 13 octobre 2010 pour Maringis

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16/03/2012

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE apporte une assistance technique et de gestion aux dites sociétés ; le prestataire assure les services suivants :

- Assistance financière, comptable et de contrôle de gestion ;
- Assistance logistique ;
- Assistance informatique ;
- Assistance de formation et mise à niveau du personnel,
- Assistance juridique.

Rémunération : la société STROC INDUSTRIE facturera aux sociétés :

- Les charges supportées pour leur compte à l'identique ;
- Les frais d'assistance technique sur la base du chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.9. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe PRO-ENG, MTC, GETC, ATRAL et AL ISTIMRAR

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 31 mai 2010 pour « GETC, PRO-ENG et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 1er octobre 2009 pour « AL ISTIMRAR » et du 13 septembre 2010 pour « ATRAL ».

Date de signature de la convention : 1^{er} octobre 2009 pour AL ISTIMRAR, 31 mai 2010 pour PRO-ENG, MTC et GETC, 13 septembre 2010 pour ATRAL

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : Le 18 mars 2010 pour PRO ENG, MTC et ISTIMRAR ; Le 16 mars 2012 pour MTC, GETC et ATRAC.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE octroie et reçoit des avances en compte courant.

Rémunération : Les sociétés contractantes facturent aux sociétés les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

2.10. Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE et les sociétés de groupe HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 25 novembre 2010 pour « HANDASSA et MTC » renouvelable par tacite reconduction, du 28 novembre 2003 pour « ATRAL » du 1er janvier 2009 pour « PRO-ENG » et du 1er janvier 2003 pour « GENIUS »,

Date de signature de la convention : 1^{er} janvier 2003 pour GENIUS, 28 novembre 2003 pour ATRAL, 1^{er} janvier 2009 pour PRO-ENG, 25 novembre 2010 pour Handassa et MTC

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2012.

Objet de la convention : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS » assurent l'exécution des travaux ou des prestations qu'elles auront à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société STROC INDUSTRIE et ses clients et donne en sous-traitance aux sociétés de groupe.

Rémunération : Les sociétés du groupe « HANDASSA, MTC, ATRAL, PRO-ENG et GENIUS » facturent les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Charges comptabilisées : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucune charge dans le cadre de cette convention.

2.11. Convention de sous-traitance des contrats commerciaux entre la société STROC INDUSTRIE et la société de groupe Foncière SADENA

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration de la société STROC INDUSTRIE et gérant de la société Foncière SADENA.

Durée de la convention : La convention est établie pour une période d'une année à compter du 1^{er} octobre 2010 renouvelable par tacite reconduction.

Date de signature de la convention : 1^{er} octobre 2010

Conseil d'administration ayant autorisé la convention : 16 mars 2012.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE assure l'exécution des travaux ou des prestations qu'elle aura à réaliser dans le cadre des contrats commerciaux conclus ou à conclure entre la société Foncière SADENA et ses clients et qui sont ensuite sous-traités à STROC INDUSTRIE.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture les prestations de services réalisées dans le cadre de cette convention.

Produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

III. Conventions non préalablement autorisées par votre conseil d'administration :

3.1. Convention de gestion des dettes et créances entre la société STROC INDUSTRIE et la société HANDASSA

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration chez STROC INDUSTRIE et de président directeur général de la société HANDASSA.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIE des intérêts sur les dettes commerciales échues et non réglées.

Rémunération : La société HANDASSA facture à la société STROC INDUSTRIE des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Intérêts comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun intérêt dans le cadre de cette convention.

3.2. Convention de gestion des avances en compte courant entre la société STROC INDUSTRIE et la société GTC

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT président du conseil d'administration chez STROC INDUSTRIE et chez GTC

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE facture à sa filiale les intérêts calculés sur les montants portés en compte courant.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture sur sa filiale GTC des intérêts calculés sur les dettes échues non réglées.

Intérêts comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit dans le cadre de cette convention.

3.3. Convention de refacturation des charges supportées par STROC INDUSTRIE pour le compte de ses filiales MARINGIS, AL ISTIMRAR, GETC, MTC, PRO-ENG, HANDASSA et ATRAL

Parties concernées : Monsieur Nabil ZIATT et Monsieur Hicham ZIATT en leur qualité de président, administrateur, directeur ou gérant des sociétés objet de la convention.

Date de signature de la convention : Convention non écrite.

Objet de la convention : La société STROC INDUSTRIE refacture les charges supportées pour le compte de ses filiales.

Rémunération : La société STROC INDUSTRIE facture à l'identique aux sociétés :

- Les charges du personnel supportées pour le compte de ses filiales ;
- Les charges externes supportées pour le compte de ses filiales ;

Charges et produits comptabilisés : En 2023, la société STROC INDUSTRIE n'a comptabilisé aucun produit ou charge dans le cadre de cette convention.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS
5, Rue des Rés. Imrane
1° S. Casablanca

Issam EL MAGUIRI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

RAPPORT DE GESTION & ACTIVITE

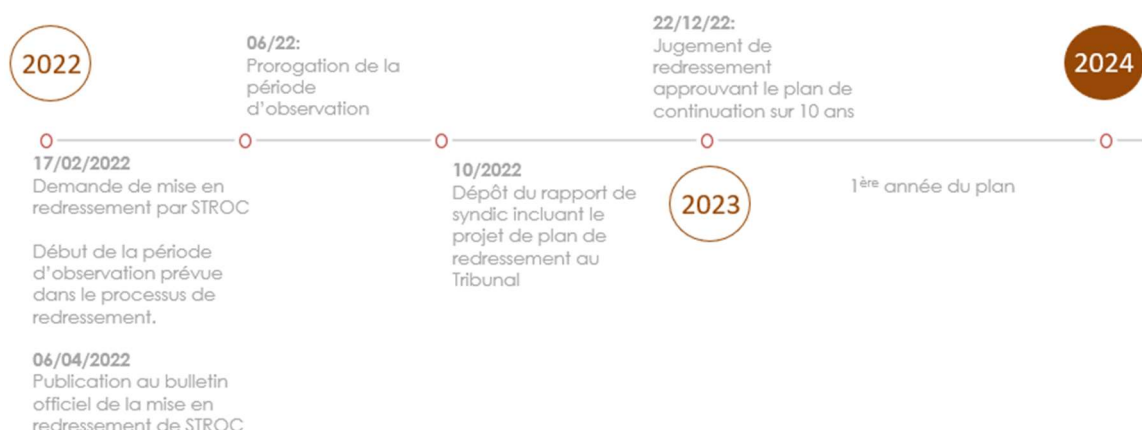
Méthodologie

La société a été mise en redressement par jugement du 17 février 2022 ; l'année 2023 est la première année de réalisation du plan de continuité.

Les comptes sociaux au titre de l'exercice 2023 ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation ; ainsi, les comptes ont été préparés selon la méthodologie et les normes habituelles.

Les éléments comptables relatifs au redressement ont été comptabilisés au fil de l'eau.

Historique du processus de redressement

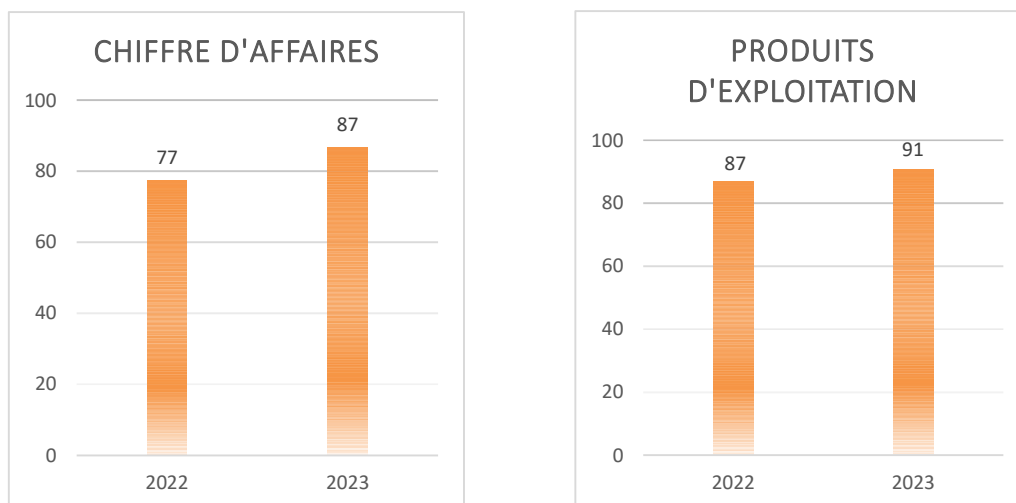


Activité au cours de l'exercice 2023

L'année 2023 a été marquée par le démarrage de nouveaux projets en Mauritanie, à savoir la fabrication et le montage de sept bacs de stockage pour un minier canadien opérant à Tasiast, ainsi que la préfabrication et montage de trois réservoirs pour un dépôt pétrolier à Nouakchott.

L'année aura aussi été marquée par l'arrêt provisoire de deux projets en cours et le ralentissement d'un troisième, suite à des contraintes d'exploitation du client, impactant d'autant l'avancement du chiffre d'affaires prévisionnel et le résultat d'exploitation.

Le chiffre d'affaires passe de 77 à 87 millions de dirhams entre les exercices 2022 et 2023 ; les produits d'exploitation passent de 87 à 91 millions de dirhams sur la même période.

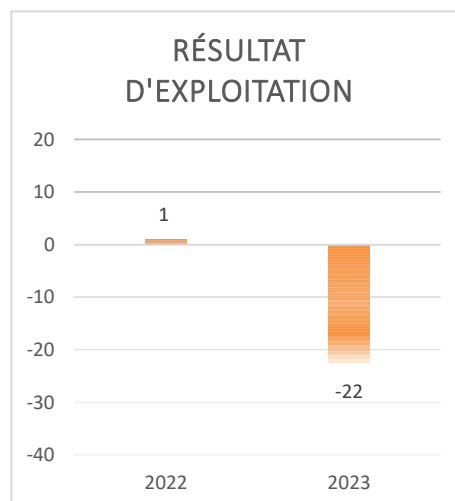
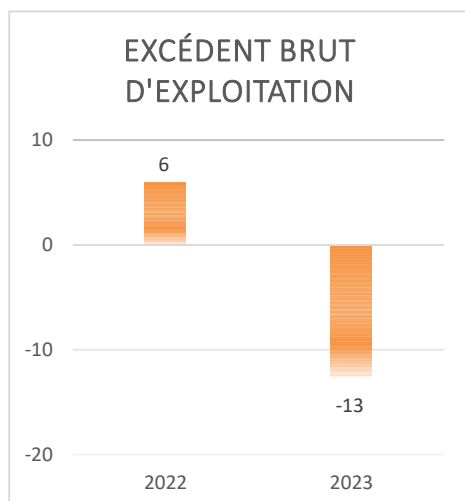


Le résultat d'exploitation devient négatif de 22 millions de dirhams contre un résultat positif de 1 million de dirham au 31 décembre 2022.

A noter que le résultat d'exploitation est impacté à hauteur de :

- 5 millions de dirhams par la part de dotations aux amortissements liée à la réévaluation de l'actif libre réalisée en juin 2017. Le résultat d'exploitation retraité s'élèverait ainsi à -17,1 MMAD
- 2,5 millions de dirhams suite à une provision sur stock dormant de matières premières constatée par prudence dans les comptes au 31/12/2023

En outre, le résultat d'exploitation a été fortement impacté par l'arrêt et ralentissement des chantiers précités.

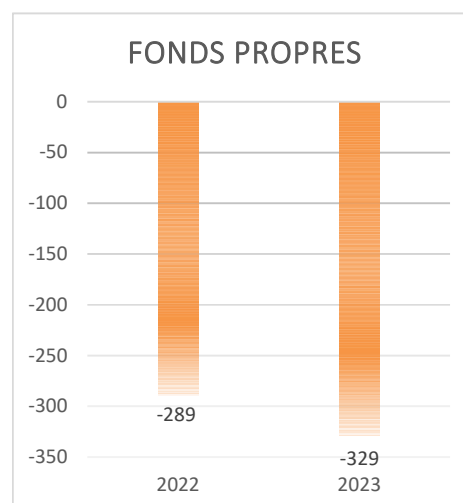
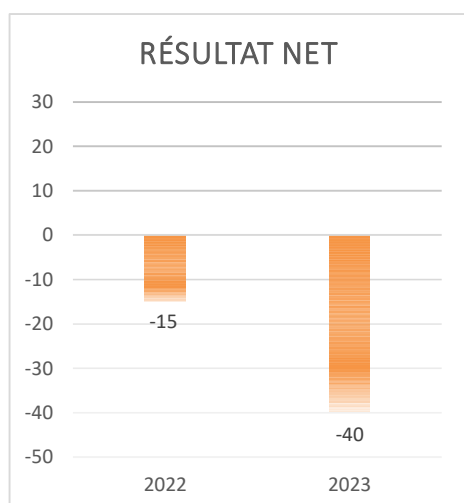


Le résultat financier de l'exercice 2023 s'élève à -2 millions de dirhams, contre -4 millions de dirhams l'année passée.

Le résultat non courant s'élève à -15 millions de dirhams au titre de l'exercice 2023 contre -12 millions de dirhams l'année passée. Il est composé essentiellement de provisions prudentielles sur les créances liées au redressement.

Le résultat net passe ainsi de -15 à -40 millions de dirhams au 31/12/2023.

Les fonds propres se dégradent du fait de la perte enregistrée sur l'exercice pour s'établir à -329 millions de dirhams.



~ ~ ~ ~ ~

En prévision de la reprise des chantiers arrêtés provisoirement et le démarrage de nouvelles affaires, la société a continué à renforcer ses équipes durant l'année ; STROC Industrie a en

effet décroché pour un peu plus de **100 millions de dirhams de nouvelles commandes** en 2023 et **l'équivalent en début d'exercice 2024**, dont la majeure partie sera réalisée sur l'année en cours.

Le glissement de chiffre d'affaires mentionné plus haut a impacté le plan de redressement, dont les créances sont en cours de vérification. Compte tenu de son carnet de commandes diversifié actuel, la société reste confiante dans sa capacité à réaliser ses objectifs.

~ ~ ~ ~ ~

L'enveloppe globale d'investissements engagée durant l'exercice 2023 s'élève à 1,6 MMAD financés par fonds propres et détaillée comme suit :

Investissements	2023 (en KMAD)	2022 (en KMAD)
Charges à répartir	-	-
Brevets & licences	8	-
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement	-	-
Matériel et outillages	1 055	1 342
Installations techniques	-	-
Matériel informatique	183	174
Matériel de transport	219	14
Mobilier de bureau	-	7
Total	1 465	1 537

La majorité de l'investissement réalisé en 2023 concerne essentiellement du matériel et outillages entrant dans le cadre de la réalisation des projets actuels.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Administrateur	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration	Observations
Nabil ZIATT	Administrateur Président du Conseil d'Administration	Juin 2009	2025	<u>PV du Conseil d'administration du 24/07/2020</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
AL ISTIMRAR HOLDING SA	Administrateur	Avril 2010	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Ronan Cyril LE GUELLEC	Administrateur	Avril 2011	2025	<u>Mandat pour six années (PV de l'AGO du 24/07/2020)</u> Durée de 6 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Abdelhadi NINIA	Administrateur	Octobre 2016	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 02/06/2022)</u> Durée de 4 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Laurent SABLE	Administrateur	Octobre 2016	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 02/06/2022)</u> Durée de 4 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Majid BENMLIH	Administrateur	Mai 2023	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 19/05/2023)</u> Durée de 3 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025
Anass HOUIR ALAMI	Administrateur	Mai 2023	2025	<u>Mandat pour quatre années (PV de l'AGO du 19/05/2023)</u> Durée de 3 ans qui prendra fin à l'AGO à tenir en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025

Liste des mandats des administrateurs dans d'autres Conseils d'Administration

Abdelhadi NINIA	Administrateur ZALAR HOLDING SA
Laurent SABLE	Administrateur IMPACT LAB Administrateur VANTAGE PAYMENT SYSTEM (VPS) Administrateur MONBATIMENT.COM (France)
Majid BENMLIH	Administrateur GROUPE PALMERAIE DEVELOPPEMENT Administrateur RESIDENCES DAR SAADA Président MAIC GESTION

Jetons de Présence

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des jetons de présence à hauteur de 840.000 dirhams bruts au titre de l'exercice 2024.

Rapport sur les comptes sociaux de l'exercice

Au 31 décembre 2023, le total du bilan s'élève à 410 MMAD contre 414 MMAD au 31 décembre 2022.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

En milliers de dirhams	2023	2022	Var Valeur	Var %
MARGE BRUTE VENTES EN L'ETAT	918	-	918	n/a
Vente de marchandises (en l'état)	918	-	918	n/a
Achats revendus de marchandises	-	-	-	n/a
PRODUCTION DE L'EXERCICE	88 049	79 823	8 226	10%
Ventes de biens et services produits	85 741	77 472	8 269	11%
Variation stocks produits	2 308	2 351	- 43	-2%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	-	-	-	n/a
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	52 209	31 799	20 411	64%
Achats consommés de matières et fournitures	40 977	23 624	17 353	73%
Autres charges externes	11 232	8 175	3 057	37%
VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	36 758	48 024	- 11 266	-23%
Impôts et taxes	885	949	- 64	-7%
Charges de personnel	48 499	41 172	7 327	18%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	- 12 626	5 903	- 18 528	n/a
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)				
Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	600	-	600	-
Reprises d'exploitation, transferts de charges	1 660	7 055	- 5 395	-76%
Dotations d'exploitation	10 833	11 941	- 1 108	-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)	- 22 399	1 017	- 23 416	n/a
RESULTAT FINANCIER	- 1 861	- 3 614	1 753	n/a
RESULTAT COURANT (+ou-)	- 24 260	- 2 597	- 21 663	n/a
RESULTAT NON COURANT	- 15 233	- 11 994	- 3 239	n/a
Impôts sur les résultats	219	404	- 185	-46%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 39 712	- 14 995	- 24 717	n/a

A fin 2023, les principaux indicateurs de gestion ressortent comme suit :

- Les ventes de biens et services produits ont augmenté de 11% et s'établissent à 86 MMAD contre 77 MMAD au titre de l'exercice précédent ;
- La production de l'exercice s'élève à 88 MMAD en 2023 contre 80 MMAD en 2022, soit une hausse de 10% ;
- La valeur ajoutée s'élève à 37 MMAD contre 48 MMAD l'année précédente ;
- L'Insuffisance Brute d'Exploitation s'élève à 13 MMAD contre un excédent de 6 MMAD en 2022 ;

- Le Résultat d'exploitation est négatif à -22 MMAD contre un résultat positif de 1 MMAD en 2022
- Compte tenu d'un résultat financier de -2 MMAD, contre -4 MMAD l'année précédente, le résultat courant s'élève à -24 MMAD au titre de l'exercice 2023 contre -3 MMAD en 2022 ;
- Le résultat net s'établit à -40 MMAD en 2023 contre -15 MMAD en 2022.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Pénalités de retard sur les délais de paiement :

Conformément à la loi 32-10 relative aux délais de paiement, nous avons procédé à la revue de la balance âgée de nos créanciers et débiteurs au 31/12/2023.

Cette revue a fait ressortir un montant à provisionner de 35,9 MMAD pour les créanciers et 7,9 MMAD pour les débiteurs.

Quant au retard de paiement par rapport au délai contractuel, nous avons décidé de ne pas comptabiliser ces éléments dans la mesure où ils présentent un caractère très incertain de recouvrement (voir annexe 1).

A noter que la procédure de sauvegarde d'abord, puis de redressement ensuite, prévoit l'interruption du calcul des intérêts durant toute la période d'observation ainsi qu'un cadre pour le syndic de négocier un abattement sur la dette du créancier.

Provision pour dépréciation des autres débiteurs :

La totalité des créances des filiales de STROC Industrie ont été dépréciées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Filiales et Participations

A fin 2023, le portefeuille des participations de STROC dans ses filiales se présente comme suit:

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital société	Participation au capital	Prix d'acquisition	Provision constituée
Handassa	BTP	15 000 000	100%	19 682 480	19 682 480
MTC	Construction	669 760	90%	669 760	669 760
GTC	Construction	16 888	100%	16 888	16 888
GETC	Construction	255 181	65%	165 867	165 867
Pro Eng	Bureau d'étude	500 000	80%	400 000	400 000
Maringis	Ingénierie	600 000	70%	420 000	420 000

L'ensemble des titres de participation des filiales ont été provisionnés dans les comptes ; certaines filiales ont vu leur activité réintégrer dans le cœur de métiers de STROC Industrie, d'autres ont été mises en veille ou ont vu leur activité cesser, afin de se focaliser sur l'activité de la maison mère en temps de difficultés.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte nette de 39.711.526,96 MAD au 31/12/2023 comme suit :

Réserves légales.....	0 MAD
Dividendes.....	0 MAD
Report à nouveau.....	-39.711.526,96 MAD

Perspectives d'avenir

La société démarre l'année avec un carnet de commandes de 300 millions de dirhams, soit une amélioration de 100 millions de dirhams par rapport à l'année dernière, et avec un portefeuille en diversification.

2024 sera marquée par la finalisation de plusieurs chantiers anciens et le démarrage de nouveaux.

Avec des prix des matières premières et d'énergie plus stables depuis l'année dernière, le secteur de la construction et des infrastructures industrielles reste plus que jamais porteur, avec de grands programmes privés et publics à réaliser, aussi bien au Maroc qu'en Afrique, à l'instar :

- De l'OCP pour augmenter sa production, dont le montant s'élève à 130 milliards de dirhams d'ici à 2027
- De l'ONEE dans le secteur de l'eau qui prévoit un montant prévisionnel de 70 milliards de dirhams à l'horizon 2035
- Dans le développement de la production l'hydrogène vert dont le Maroc a fait l'une de ses priorités à hauteur de 90 milliards de dirhams d'ici à 2030
- Dans l'augmentation des capacités de stockage du Gaz et des Hydrocarbures estimée à 5 milliards de dirhams

- Des projets de gigafactories prévus à travers le Royaume pour la transformation de graphite, la fabrication de composants pour les batteries, la production de sulfate de cobalt, ...

De par son business model intégré et son expertise, STROC Industrie a un savoir-faire et un positionnement qui lui permettent d'accompagner la dynamique d'investissement du pays et des principaux donneurs d'ordre aussi bien nationaux qu'en Afrique, à l'instar des projets en Mauritanie.

STROC Industrie a prouvé sa forte résilience face à la crise qu'elle subit depuis plusieurs années parce que nous croyons fermement en notre business, du fait des bons fondamentaux de notre secteur d'activité, et grâce aussi au maintien rigoureux de nos forces et valeurs.

Les Commissaires aux Comptes de la société STROC Industrie relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission.

Fait à Casablanca, le 28 mars 2024

Le Conseil d'Administration.

Annexes au Rapport de gestion

Annexe 1 : Etat des débiteurs et des créanciers par échéance

Montant Dette fournisseurs	Dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 j	Dettes échues entre 31 et 60 j	Dettes échues entre 61 et 90 j	Dettes échues plus de 90 Jours
245 195 455,74	12 471 943,50	2 082 033,82	2 432 123,18	1 116 403,44	227 092 951,80

Montant Créances clients	Montant créances non échues	Créances échues de moins de 30 j	Créances échues entre 31 et 60 j	Créances échues entre 61 et 90 j	Créances échues plus de 90 Jours
42 281 038,01	26 756 989,79	3 408 883,36	- 762 938,70	1 382 267,33	11 495 836,23

LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE DURANT L'EXERCICE

Communiqués de presse	Date de publication
Communiqué sur le redressement	04/01/2023
Indicateurs trimestriels T4 2022	28/02/2023
Communiqué post clôture 2022	20/03/2023
Convocation à l'AGO d'arrêté des comptes 2022	18/04/2023
Indicateurs trimestriels T1 2023	31/05/2023
Indicateurs trimestriels T2 2023	31/08/2023
Résultats semestriels 2023	27/09/2023
Indicateurs trimestriels T3 2023	30/11/2023

DECLARATION DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élève à 320.000 dirhams hors taxes en 2023 et sont détaillés comme suit :

en dirhams	EL MAGUIRI & ASSOCIES		KPMG		EL MAGUIRI & ASSOCIES		KPMG		COOPERS		BDO			coop.		BDO								
	Montant/Année						Pourcentage / Année						Montant/Année						Pourcentage / Année					
	2023		2022		2021		2023		2022		2021		2023		2022		2021		2023		2022		2021	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%
Emetteur	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	140 000	140 000	140 000	100%	100%	100%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	20 000	-	-	0%	0%	0%	20 000	-	-	0%	0%	0%	20 000	-	-	0%	0%	0%	20 000	-	-	0%	0%	0%
Emetteur	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Filiales	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	-	-	300 000	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Autres	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Sous-total	-	-	300 000	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%	-	-	-	0%	0%	0%
Total général	160 000	140 000	440 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%	160 000	140 000	140 000	100%	100%	100%